

## Classement et labels des Meublés et Chambres d'Hôtes

### Meublés et Chambres d'Hôtes

Pour figurer sur les supports promotionnels de l'Office de Tourisme Communautaire, en plus du coût du **partenariat annuel à l'Office de Tourisme**, les meublés et chambres d'hôtes doivent impérativement être classés et/ou labellisés et être déclarés en mairie. Un label ou un classement est un gage de qualité essentiel pour la satisfaction du client.

#### Le partenariat annuel à l'Office de Tourisme en 2018

- ✓ pour un propriétaire de meublés :

90 € HT soit 108 € TTC par annonce de meublé, 30 € HT par meublé supplémentaire.

Les meublés seront : >sur le site internet OTC dès sa mise en ligne (texte et photos) >sur listes imprimées envoyées « à la demande » des clients

- ✓ pour un propriétaire de chambres :

110 € HT + 10 € HT par chambre à partir de la 2<sup>e</sup>, soit 132 € TTC pour un propriétaire d'1 chambre, 144 TTC pour un propriétaire de 2 chambres, etc...

les chambres seront : >sur le site internet OTC dès sa mise en ligne (texte et photos) >avec petite photo sur brochure « hébergements »

	Validité	Abattement fiscal sur revenus locatifs	Qualification	Coût	Présence sur le site promotionnel du label	Qui contacter en Côtes d'Armor pour une visite ?
<b>Label Gîte de France</b>	5 ans	Oui <b>Meublés : 50%</b> <b>Chambres : 71 %</b>	De 1 à 5 épis	<b>MEUBLÉS</b> : 200 € de frais d'adhésion + cotisation annuelle de 55% du prix d'une semaine été <b>CHAMBRES</b> : 200 € de frais d'adhésion + cotisation annuelle de 2 fois le prix d'une nuitée (tarifs dégressifs à partir de la 3 <sup>e</sup> chambre)	Oui <a href="http://gitesdarmor.com">gitesdarmor.com</a>	Gîtes de France Côtes d'Armor 02.96.62.21.71 <a href="mailto:contact@gitesdarmor.com">contact@gitesdarmor.com</a>
<b>Label Clévacances</b>	3 ans	Oui <b>Meublés : 50%</b> <b>Chambres : 71 %</b>	De 1 à 5 clés	<b>MEUBLÉS</b> : 160 € de frais d'adhésion + cotisation annuelle de 184 € (Tarifs dégressifs à partir de 2 meublés) <b>CHAMBRES</b> : 160 € de frais d'adhésion + 99 € de cotisation annuelle (Tarifs dégressifs dès la 2 <sup>e</sup> chambre)	Oui <a href="http://clevacances.com">clevacances.com</a>	Clévacances Côtes d'Armor 02.96.22.93.55 <a href="mailto:22@clevacances.com">22@clevacances.com</a>
<b>Classement meublé de tourisme</b>	5 ans	Oui <b>71%</b>	De 1 à 5 étoiles	<b>MEUBLÉS</b> : Exemples de coûts selon organisme de classement (pour 5 ans) : 180 € : location - de 6 pers. 220 € : location + de 6 pers.  Liste exhaustive d'auditeurs privés : <a href="https://www.classement.atout-france.fr/meubles">https://www.classement.atout-france.fr/meubles</a>	Non (pas de site)	Gîtes de France Côtes d'Armor 02.96.62.21.71 <a href="mailto:contact@gitesdarmor.com">contact@gitesdarmor.com</a> Clévacances Côtes d'Armor 02.96.22.93.55 <a href="mailto:22@clevacances.com">22@clevacances.com</a> FNAIM Bretagne – Référent Côtes d'Armor 02.96.23.88.20 Vincent Letellier 06.87.36.94.19 ou <a href="mailto:rt22classement@gmail.com">rt22classement@gmail.com</a>
<b>Chambre d'Hôtes Bretagne</b>	5 ans	Oui <b>71%</b>	Logo du label	<b>CHAMBRES</b> : (Pour 5 ans) pas de nouveaux classements à partir de janvier 2018	Non (pas de site)	Offices de Tourisme de Bretagne)

La taxe de séjour s'applique sur tout le territoire toute l'année à partir du 01/01/2018.

Les critères de classement sont disponibles sur notre espace pro